

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-420359

ND : 30809

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 277

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL HANI ITHAMED

Date de naissance :

18/12/1981

Adresse :

80 Monti Boutiba N° 372 CASA

Tél. : 0669 945560

Total des frais engagés : 1143,70 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin.

Docteur SOUALY. M
Cardiologue
Angle Rue. d'Azamour & Bd. Sidi Abdellah
Imme. Communau N°10 - 1er Etage H. Hassan
Casablanca - Tél : 0522 91 31 58

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.I.A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 JUIN 2020	C	+ 2	250 DHS	INP : 091130732 Docteur SQUA Cardiologue Immeuble Azzamoor 3 Bd. Sidi Abdellah Chihab Casablanca - Tel: 0522 91 31 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ANCA Casablanca - Tel: 0522 93 10 28	18/06/2020	899,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

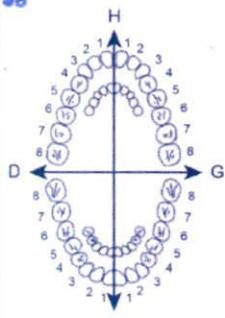
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

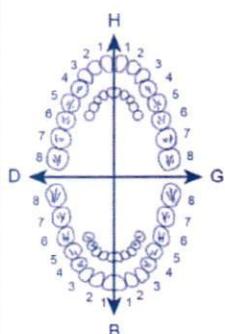
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M. SOUALY
Cardiologue

Diplômée de la Faculté de Paris



الدكتور م. سوالي

اختصاصية في أمراض القلب
خريجة جامعة باريس

Echo - doppler Cardiaque - Holter TA - Holter Rythmique - ECG E

Casablanca, le _____

LOT: 222
PER: DEC 2022
PPV: 80 DH 00

LOT: 227
PER: FEV 2023
PPV: 80 DH 00

LOT: 222
PER: DEC 2022
PPV: 80 DH 00

PER: FEV 2023
PPV: 80 DH 00

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Acide Acetylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

H → JADOUJ JAOUA

80.00x4

ANGINIB

07.70x4

140.00x2
Medes

LOT: 191564
PER: 04-2022
PPV: 140,00DH

T raînerat de l'urine

49.40

Mer 5 → IS)

Arch Ex

49,40

30.50

vadrenex

Exfex

IMODIUM 2MG GELULE
20 Gél
P.P.V. : 30DH50

109.00

D. Shiva

Exfex

P.P.C : 109,00 DH

Sur Rendez-vous

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble Communautat B

N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca - Tél. : 05 22 91 31 38

Doctor SOUALY, M

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane

Immeuble Communautat B, 1er Etage H. Hassani

Casablanca - Tél : 0522 91 31 38